

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 novembre 2008

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° 2008-12-5-1

Service consulté

**SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE
MODERNISATION DE LA STATION DU LAC BLANC**

Résumé : le présent rapport a pour objet de proposer d'accorder quatre subventions d'un montant total de 410 487 € sur un coût subventionnable de 472 274 € en faveur du syndicat mixte du Lac Blanc pour des opérations complémentaires entrant dans le cadre de l'aménagement du site

Dans le cadre du programme d'aménagement du site du Lac Blanc pour l'année 2008, quatre opérations complémentaires sont recevables au titre de la politique départementale et peuvent faire l'objet de subventions en faveur du syndicat mixte d'aménagement du Lac Blanc.

Il s'agit des opérations suivantes :

➤ **Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Le suivi de la réalisation des équipements entrant dans le projet de modernisation et de restructuration du site d'intérêt départemental du Lac Blanc s'est effectué sous la forme d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) que le syndicat mixte a confiée à la SEMHA en 2004.

Depuis cette date, cette dernière s'est chargée pour le compte du maître d'ouvrage, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et du suivi des différents chantiers : confection et dépôt des dossiers d'autorisation, suivi des travaux, réunions de chantiers.

De nombreuses études complémentaires ont été également nécessaires dans le cadre de la préparation des dossiers concernant la loi sur l'eau, les études d'impact et d'incidence d'intégration paysagère, ainsi que financières ou techniques.

Conformément aux dispositions de la CPA, les frais correspondant à ces différentes études menées depuis 2004 ont été pris en charge, par anticipation, par la SEMHA, pour un montant total H.T. de 321 394 €.

Les chantiers dont le suivi a été confié à la SEMHA : télésiège, travaux de pistes alpines et nordiques, tunnel, stade de slalom, éclairage des pistes, aires d'accueil et divers équipements de service ou de loisirs, pour un montant total supérieur à 10 M€, sont

terminés et ont été réceptionnés par le maître d'ouvrage à qui il appartient d'assurer le financement de toutes ces prestations intellectuelles.

Il convient de préciser que ces mêmes prestations sont également prises en charge, selon les règles de la politique montagne, pour les autres projets des sites d'intérêt départemental, de façon annuelle et ponctuelle, étude après étude et non pas de façon globale, en raison de procédures d'assistance à maîtrise d'ouvrage différentes de la CPA.

Pour cette rubrique, une participation départementale de 289 254 € sur un montant subventionnable de 321 394 €, est sollicitée sur le programme F044.

➤ **Motos neige :**

Il s'agit de l'acquisition de deux motos neige pour le service de secours de la station.

Jusqu'à présent, ce service disposait d'une seule moto neige pour effectuer les secours sur les pistes nordiques et sur les pistes de ski alpin. Des interventions simultanées sur ces deux domaines, éloignés de plusieurs kilomètres, ont posé des problèmes de disponibilité à plusieurs reprises. Le remplacement de l'engin actuel est l'occasion d'équiper le service de secours, dépendant du syndicat mixte, de moyens adaptés à sa mission afin qu'il l'exerce de façon efficace.

Le coût de cette opération s'élève à 30 000 € H.T. pour les deux motos neige pour lesquelles une subvention de 27 000 € est sollicitée de la part du Département sur le programme F044.

➤ **Travaux complémentaires sur le Bike Park :**

L'amélioration de la sécurité et des conditions de pratique des pistes du bike park, nécessite des travaux complémentaires. Il s'agit de terrassements ponctuels, rectification de dévers, améliorations de virages, de mise en place ou de modifications d'agrès pour un montant total de 40 000 € H.T.

Ces travaux sont également rendus nécessaires pour l'accueil d'une épreuve de coupe de France, l'an prochain.

Une subvention départementale de 36 000 € est sollicitée pour cette opération sur le programme F043.

➤ **Cabanes de chronométrage :**

Les travaux du stade de slalom ont été achevés à la fin de l'été 2008. Ce stade, qui est avec celui du Markstein, le seul véritable équipement de ce type homologué dans le département, dispose désormais de pistes profilées spécifiques, neige de culture, éclairage, dispositif de chronométrage, rendant possible des entraînements performants ainsi que l'organisation de compétitions de niveau international.

Cet ensemble doit encore être complété par l'acquisition et la mise en place de trois cabanes de chronométrage, sous la forme de petits chalets en bois, destinées à accueillir les équipements mobiles : ordinateurs, banc de chronométrage...

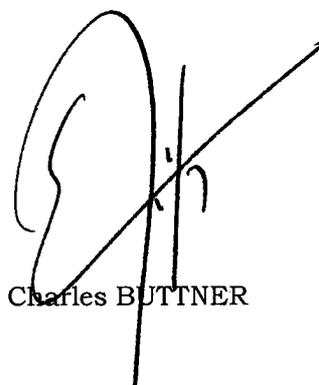
Le coût de l'opération s'élève à 80 880 € H.T. sur lequel une participation à hauteur de 20% (soit 16 176 €) est attendue de la part de l'Etat. Une subvention départementale de 58 233 € est sollicitée sur le programme F043 pour le solde à charge du Maître d'Ouvrage.

Les montants de ces quatre subventions peuvent être affectés sur l'autorisation de programme N° 2/2007 du programme F043 ainsi que sur l'autorisation de programme N°1/2008 du programme F044, sachant que les crédits de paiement 2008 nécessaires pour effectuer le versement des subventions, sont disponibles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder quatre subventions d'un montant total de 410 487 € au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc sur un montant subventionnable de 472 274 € au titre du programme 2008, selon la répartition suivante :
 - études et assistance à maîtrise d'ouvrage : 289 254 €
 - achat de deux motos neige : 27 000 €
 - travaux complémentaires au bike park : 36 000 €
 - acquisition et mise en place de trois cabanes de chronométrage : 58 233 €,
- d'affecter 94 233 € sur l'autorisation de programme N°2/2007 du programme F043 chapitre 204, fonction 94, nature 20415, enveloppe 94663,
- d'affecter 316 254 € sur l'autorisation de programme N° 1/2008 du programme F044, chapitre 204, fonction 94, nature 20415, enveloppe 103997,
- d'autoriser le versement du montant des subventions au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER